

SERMENT DU JUMELAGE

PARIS

ROME

NOUS,

JACQUES FÉRON
PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

SALVATORE REBECCHINI
MAIRE DE LA VILLE DE ROME

Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens,

■ Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels des populations avec lesquelles nous entretenons des relations quotidiennes et dont nous avons la charge de gérer les intérêts les plus directs,

■ Sachant que la civilisation occidentale

a trouvé son berceau dans nos anciennes « Communes » et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir au prix d'un long effort,

■ Considérant que l'œuvre de l'Histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment « humain » que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

EN CE JOUR,

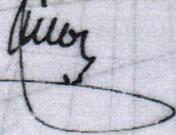
NOUS PRENONS

L'ENGAGEMENT SOLENNEL

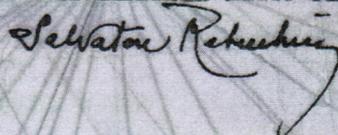
DE MAINTENIR DES LIENS PERMANENTS ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE NOS DEUX VILLES, DE FAVORISER EN TOUS DOMAINES LES ECHANGES ENTRE LEURS HABITANTS POUR DEVELOPPER PAR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION MUTUELLE LE SENTIMENT VIVANT DE LA FRATERNITÉ EUROPÉENNE ;

DE CONJUGUER NOS EFFORTS, AFIN D'AIDER, DANS LA PLEINE MESURE DE NOS MOYENS, AU SUCCÈS DE CETTE NÉCESSAIRE ENTREPRISE DE PAIX ET DE PROSPÉRITÉ L'UNITÉ EUROPÉENNE.

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS



LE MAIRE DE LA VILLE DE ROME



PRONONCÉ À PARIS

LE 30 JANVIER 1956

E. de Perrois

